La **Caisse Desjardins Godefroy** souhaite accueillir un ou une jeune administrateur(trice) de la relève au sein de son conseil d'administration.

Le programme Jeunes administrateurs de la relève permet à un **jeune membre âgé de 18 à 30 ans inclusivement** de contribuer activement au développement de sa coopérative financière en siégeant à son conseil d'administration. Il participe activement aux rencontres du conseil, mais n'a pas le droit de vote. Il ne s'agit pas d'un stage, mais bien d'une expérience d'implication!

C'est une opportunité de représenter les membres de la communauté et de vivre les valeurs de la coopération. Cette implication permet de développer de nombreuses compétences professionnelles et personnelles. En participant à des activités de représentation ou des événements démocratiques, le jeune administrateur de la relève développe un important réseau de contacts tout en exerçant son influence et son leadership. La participation à un CA est assurément une expérience à forte valeur ajoutée dans un parcours professionnel.

En quoi consiste le programme?

- Participer à l'épanouissement socio-économique de son milieu
- Influencer les décisions d'une coopérative financière
- Contribuer à l'élaboration d'une planification stratégique et d'un plan d'affaires ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre
- Accéder à un programme de formation lié à la gouvernance d'une institution financière
- S'initier à l'analyse des enjeux éthiques et déontologiques
- S'introduire à un réseau de professionnels

Pour en savoir plus sur le programme Jeunes administrateurs de la relève, consultez :
www.desjardins.com/jeunesadministrateurs

Intéressé(e)? Acheminez une lettre d'intérêt ainsi qu'un curriculum vitae à : stephanie.leblanc@desjardins.com
Date limite : 24 février 2023 à 12 h. La caisse procédera à des entrevues avec les candidats retenus[1].

Merci et bonne chance à tous les candidats intéressés!

Josiane Grenier, Présidente du Conseil d'administration

---

[1] Un membre intéressé doit être âgé de 18 à 30 ans inclusivement; être membre de plein droit de la caisse où le programme est offert; avoir le statut de résident ou de citoyen canadien ou d'immigrant reçu; avoir son domicile, une résidence, un établissement ou un travail habituel - dans la même province que la caisse ou faire partie du groupe décrit dans les statuts de la caisse; ne pas être employé ou administrateur d'une caisse, de la Fédération ou d'une autre composante de Desjardins; ne jamais avoir été exclu d'une caisse du Groupe coopératif Desjardins; s'engager à respecter l'encadrement juridique et réglementaire ainsi que le code de déontologie Desjardins et autoriser la caisse à procéder à une enquête de sécurité et de crédit.